

L'AVENIR DU RRPE : Mise en place d'un comité de travail

Tel que nous vous en faisons part dans notre précédent *Communiqué Info Accès*, les associations de cadres des secteurs public et parapublic avaient été convoquées à une rencontre officielle par la *Direction générale de la rémunération globale du Secrétariat du Conseil du trésor* en vue de discuter de l'avenir du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Cette importante rencontre s'est déroulée hier. En résumé, alors que nous anticipions l'annonce de changements à notre régime, la seule annonce officielle s'est avérée la mise en place d'un comité de travail. Par le fait même, un calendrier des travaux a aussi été présenté faisant en sorte que d'éventuelles modifications au RRPE ne pourraient être effectives qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 (fin de l'entente actuelle avec le gouvernement prévue le 31 décembre 2016).

Ce comité de travail est composé de deux représentants du RACAR (Regroupement des associations de cadres en matière de retraite et d'assurance) dont nous faisons partie, de deux représentants de la CERA (Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance) et de quatre représentants patronaux du Secrétariat du Conseil du trésor. Les objectifs sous-jacents aux travaux poursuivis par ce comité sont :

- Assurer la pérennité du régime de retraite pour les cadres
- Assurer le contrôle des coûts (en lien avec les problématiques structurelles)
- Atteindre un niveau raisonnable du taux de cotisation

Quant au mandat, celui-ci consiste à explorer des mesures permettant d'atteindre les objectifs, et ce, en vue de faire des recommandations à la Table de consultation décisionnelle dans ce dossier. Quant à l'échéancier des travaux, le printemps 2016 est clairement visé dans l'éventualité que les solutions retenues puissent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Conséquemment, nous suivrons ce dossier de très près et bien entendu, nous vous tiendrons au courant des développements.